



## SORTIE DE CRISE LE MONDE D'ABORD!

Tel est le thème retenu cette année pour souligner, le 1<sup>er</sup> mai, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. La crise économique, qui frappe actuellement avec force le Québec et le monde entier, doit devenir l'occasion de repenser l'économie en tenant compte du *Monde d'abord!*

Cette crise, qui a été créée sur Wall Street, s'est faite dans un environnement de déréglementation où la fraude massive et la non-intervention de l'État sont devenues pratiques courantes. Conséquemment, des millions de travailleurs et de travailleuses sont victimes de ces approches économiques sauvages.

Au Québec, des dizaines de milliers de personnes ont perdu leur emploi, les industries manufacturières et exportatrices sont en chute libre. Les gouvernements proposent des plans de relance insuffisants qui laissent chômeurs et travailleurs dans la précarité et l'insécurité.

Le 1<sup>er</sup> mai sera l'occasion pour le mouvement syndical, communautaire et étudiant de revendiquer des interventions concrètes du gouvernement pour aider les travailleuses, les travailleurs et nos collectivités à passer à travers la tempête.

Des activités se tiendront dans toutes les régions du Québec. Consultez votre conseil régional pour savoir ce qui se passe chez vous!

## CAMPAGNE POUR UNE RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI L'Ontario se joint au Québec

LA COALITION DES SANS-CHEMISE COMPOSÉE DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ), DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN), DE LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) ET DU CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES (CNC), LANCE UNE CAMPAGNE POUR UNE RÉFORME DU PROGRAMME D'ASSURANCE-EMPLOI IMPLIQUANT TOUS LES DÉCIDEURS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC.



Sous la coordination du Congrès du travail du Canada (CTC), l'Ontario, qui est durement touchée par les pertes d'emplois, a décidé de se mobiliser et sera aux côtés du Québec pour mener la bataille.

Différents outils, dont un argumentaire, ont été produits et acheminés dans tous les conseils régionaux de la FTQ.

Les actions se feront en concertation entre les différentes centrales syndicales et le CNC. Cette campagne prévoit, notamment, une déclaration commune à faire signer par les décideurs de différents paliers politiques pour exiger une véritable réforme de l'assurance-emploi.

**SUITE EN PAGE 3**

## PLACE DU PRIVÉ DANS LA SANTÉ

### La FTQ et la CSN exigent un débat public

AVANT DE QUITTER POUR LE SECTEUR PRIVÉ, PHILIPPE COUILLARD, QUI AVAIT DÉJÀ EN MAIN SON CONTRAT AVEC SON FUTUR EMPLOYEUR, A FAIT ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LES CENTRES MÉDICAUX SPÉCIALISÉS (CMS) PRIVÉS.

se sont retirés du régime et qui se font payer directement par leurs patients.

Contesté par la CSN et la FTQ devant la Cour supérieure, ce règlement ouvre toute grande la porte à une multiplication du nombre de chirurgies qui pourront être offertes par les centres

public, on prépare le marché pour un système à deux vitesses où pourront se faire traiter plus rapidement les personnes qui en auront les moyens.

Pour le moment, seules les chirurgies de la cataracte et de remplacement de la hanche ou du genou peuvent être confiées au privé, si l'hôpital n'a pas réussi à donner le service dans un délai donné. Mais la loi prévoit que le ministre peut, sans débat, par simple voie de règlement, en ajouter d'autres. Maintenant, on peut également prendre une assurance pour ces trois chirurgies.

Le ministre pourrait permettre de s'assurer pour d'autres types de traitements qui sont donnés dans le public par simple voie de règlement.

**SUITE EN PAGE 3**



I l en définit deux types, ceux qui emploient des médecins participants à la Régie de l'assurance maladie du Québec et ceux qui n'emploient que des médecins qui

privés. De plus, en réservant les chirurgies qui requièrent une hospitalisation de plus de 24 heures aux centres où ne pratiquent que des médecins qui se sont retirés du système

## SOMMAIRE

3

RÉACTION DE LA FTQ AU BUDGET PROVINCIAL



JEAN LAMBERT

5

MÉTIER : ÉDUCATRICE EN SERVICE DE GARDE



MARTINE DOYON

6

1,7 MILLION \$ POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES



7

LE 8 MARS SOULIGNÉ PARTOUT AU QUÉBEC



ISABELLE GAREAU

10

RÉVOLUTION TRANQUILLE EN SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

12

ÉQUITÉ SALARIALE LA FTQ RETOURNE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

## Le Monde ouvrier passe à l'écolo!

L'utilisation de papier recyclé (Rolland Enviro100) plutôt que de papier vierge réduira chaque année notre empreinte écologique de : 340 arbres, 9 800 kg de déchets solides, 927 040 litres d'eau, 62 kg de matières en suspension dans l'eau, 21 520 kg d'émissions atmosphériques, 1 400 m<sup>3</sup> de gaz naturel. C'est l'équivalent de : 6,9 terrains de football américain de forêt, une douche de 42,9 jours, les émissions atmosphériques de 4,3 voitures pendant une année.



## Les Métallos accueillent des immigrants en recherche d'emplois

Le 12 mars dernier, la section locale 1004 des Métallos chez Asten-Johnson à Salaberry-de-Valleyfield accueillait une vingtaine de personnes immigrantes venant de l'Afrique du Nord, de la France, de la Colombie et de la Chine.

La journée a débuté par une présentation historique du mouvement syndical au Québec. Par la suite, les participants et participantes ont pris la route pour effectuer une visite de deux heures à l'usine. D'abord accueillis par le Service des relations du travail de l'entreprise, ils ont pu assister à toutes les étapes d'une production destinée à l'industrie des pâtes et papier. L'activité s'est terminée par un dîner et une présentation du Fonds de solidarité. Les participants et les participantes ont bien apprécié cette activité et ont affirmé qu'elle contribuait effectivement à faciliter leur intégration.

Depuis l'automne 2007, la FTQ, le Fonds de solidarité FTQ et le Club de Recherche d'Emploi Montréal Centre-Ville (CREMCV) se sont associés pour offrir aux personnes nouvellement arrivées au Québec des journées d'information portant sur le monde syndical et sur le marché du travail.

La présidente de la section locale de 130 membres, Manon Bertrand, le permanent Mario Denis, la directrice du CREMCV, Diane Cormier, et le responsable de la solidarité internationale au Syndicat des Métallos, Daniel Mallette, ont participé à cette journée.



DANIEL MALLETTE

## Conférence salariale du papier

Plus de 200 délégués et déléguées du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) se sont réunis à Montréal, à la fin de février, afin de préparer la négociation de la convention modèle dans l'industrie du papier.

Lors de cette rencontre, les membres ont ainsi bâti le cahier des demandes syndicales et choisi la compagnie cible AbitibiBowater pour les négociations qui devraient avoir lieu plus tard au printemps. Cette négociation de groupe implique toutes les papeteries du Canada situées à l'est du Manitoba et couvre plus de 10 000 travailleurs et travailleuses.

## Les répondants médicaux d'urgence appellent à l'aide!

Est-ce que vous aimeriez patienter au téléphone, avec une belle musique d'ascenseur, en attendant l'ambulance? Quand vous avez besoin de conseils médicaux urgents, que diriez-vous d'un message enregistré du genre « *Votre appel est important pour nous* »? C'est pourtant ce qui risque d'arriver pour les gens de Montréal et de Laval si on continue à perdre des répondants médicaux d'urgence (RMU) à Urgences-santé.

En mars, il ne restait plus que 29 RMU actifs alors qu'il y a 39 postes à combler! Résultat: le recours systématique au temps supplémentaire, une pratique déjà dénoncée par l'émission Enquête en novembre... 2007. Les négociations traînent en longueur et le problème de rétention ne cesse de s'accroître. À cause des conditions de travail très exigeantes et des salaires ridiculement bas (32 % de moins que les préposés du 9-1-1 qui font des tâches similaires), la plupart des RMU quittent et se trouvent un emploi où leurs compétences sont reconnues. Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, doit comprendre que cette situation risque de mettre la sécurité de la population en danger et démontre une gestion absurde et déficiente des fonds publics.

Rendez-vous sur le site [www.appuyonslesrmu.com](http://www.appuyonslesrmu.com) pour envoyer un message au ministre Bolduc. Il est grand temps de régler le dossier des RMU!



DOIDER DEBOUSSCHÈRE

## FERMETURES D'ÉCOLES À LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

### Le SEPB dénonce la décision des commissaires

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS PROFESSIONNELS-LES ET DE BUREAU, SECTION LOCALE 578 (SEPB-578), AFFILIÉ À LA FTQ, RÉAGIT VERTEMENT À LA RÉCENTE DÉCISION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN DE FERMER TROIS ÉCOLES PRIMAIRES AINSI QU'UN PAVILLON SUR LE TERRITOIRE DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL.



École Jean-De Lalande

MARTINE DOYON

Dans un communiqué de presse rendu public le 27 février dernier, la présidente du SEPB-578, Gisèle Dupuis, dénonce cette décision et s'inquiète de la croissance des écoles privées qui se fait au détriment des écoles publiques. « *Nos impôts servent à financer le système d'éducation privé pendant que notre système d'éducation public a un manque criant de financement. Notre système d'éducation est une richesse que nous sommes en train de dilapider sur le dos de nos enfants les plus démunis. Depuis de nombreuses années, des campagnes de dénigrement répétées ad nauseam ont persuadé les parents qu'il valait mieux pour leurs enfants que ceux-ci fréquentent l'école privée; le résultat c'est que l'élite quitte à pleine porte nos écoles*

*et que nous fermons des écoles publiques. Pendant ce temps, nous continuons d'accorder des subventions aux écoles privées à hauteur de 60 % et nous fermons des écoles par manque d'argent. Cherchez l'erreur* », a déclaré Gisèle Dupuis.

#### Une longue bataille

C'est à la suite d'un long processus de consultation des parents, des organismes et des syndicats que le Conseil des commissaires a adopté, le mardi 24 février, des résolutions prévoyant ces fermetures. Plus de 930 élèves du primaire seront touchés par des déplacements, sans compter 52 éducatrices en service de garde, quatre techniciennes en service de garde, quatre secrétaires d'écoles, et un nombre indéterminé de techniciennes en éducation spécialisée.

## Fin de la grève chez Matériaux Spécialisés Louiseville

Après presque un an de grève, jour pour jour, les membres de la section locale 866 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont ratifié une entente de principe le 16 mars dernier avec leur employeur, Matériaux Spécialisés Louiseville. « *C'est certain que c'est une bonne nouvelle, car les conflits qui durent longtemps ne sont jamais faciles. Mais ce qui importe, c'est que cette longue bataille nous a permis de conclure une entente qui respecte les priorités de nos membres* », a commenté le confrère Renaud Gagné, vice-président du SCEP-Québec. Le syndicat a obtenu

des augmentations salariales de 10 %, un régime de partage des profits de 6,5 %, si l'entreprise cumule des bénéfices nets avant impôt de 500 000 \$, et de nombreux autres gains.

Le conflit qui avait été déclenché le 17 mars 2008 reposait notamment sur des relations de travail difficiles avec une nouvelle direction (usine anciennement détenue par Cascades). C'est pourquoi le SCEP a négocié la mise en place d'un processus de médiation. « *C'est très important pour nous afin de nous permettre de repartir sur de meilleures bases* », a conclu Martin Bergeron, président de la section locale 866.

## Le Monde ouvrier DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arseneault

Secrétaire général René Roy

565, boulevard Crémazie Est, Bureau 12100 Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000  
Télécopie : 514 383-8001  
Courriel : [ftq@ftq.qc.ca](mailto:ftq@ftq.qc.ca)  
Portail FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

**Collaboration** Corentin Gautier, Michel Lizée, Cindy Savard (CISO); Daniel Mallette (Métallos); Jean-François Labonté (SEPB); Marie-Andrée L'Heureux (SCEP); Alexandre Boulé (SCFP); Benoît Lapointe (TCA); Stephany Martin (TUAC); Pierre Laflamme (UES-800); UTTAM; Monique Audet, Réjean Bellemare, Louis Cauchy, Robert Demers, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, Carole Gingras, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Sylvie Lépine, FTQ

**Conception graphique** Anne Brissette

**Illustration** Marc Mongeau

**Photos** Clément Allard, Réjean Beaulieu, Sonia Charette, CSI/Dominique David, Didier Debusschère, Francine Doyon, Martine Doyon, Denise Gagnon, Isabelle Gareau, Sylvie Hudon, ILLaurian, Denise Lamy, Pierre Laflamme, Jean

Laverdière, Daniel Mallette, Bernise Martel, Daniel Ménard, Pépé Périard, Marcelle Perron, Margot Rondeau, Alain Turcotte

**Abonnement et changement d'adresse** [mondeouvrier@ftq.qc.ca](mailto:mondeouvrier@ftq.qc.ca)

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

**Tirage** 51 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783



PÉPÉ PÉRIARD



La campagne du SCFP pour l'Office national du film a battu son plein cet hiver. Le 9 mars dernier, une trentaine d'artisans de l'Office ont manifesté devant la

Cinémathèque à Montréal pour exprimer leur inquiétude face au manque flagrant de ressources de leur institution. Durant cette campagne, les témoignages de sept cinéastes ont été diffusés sur Internet, celui de Jacques Godbout a d'ailleurs eu un impact médiatique particulièrement intéressant. Pour informer votre député fédéral de la nécessité d'offrir à l'ONF les moyens de réaliser sa mission, rendez-vous au [www.scfp.ca/communications/onf](http://www.scfp.ca/communications/onf)

Face à la récession, la FTQ est convaincue que la mesure la plus urgente et bénéfique que le gouvernement fédéral pourrait mettre en œuvre serait de bonifier le programme actuel d'assurance-emploi.

Rappelons l'effet multiplicateur d'une bonification des prestations d'assurance-emploi. Il dépasse, et de loin, celui d'une baisse d'impôt sur le revenu, d'une taxe sur la consommation ou même d'investissements dans les infrastructures. Il en est ainsi parce que les sommes déboursées sont dépensées immédiatement et localement pour nourrir la famille, payer les factures, vêtir les enfants. C'est toute l'économie locale, et celle d'une région entière, qui se ressentiront des effets d'un accès ou non à des prestations d'assurance-emploi pour les travailleuses et les travailleurs mis à pied.

### Un changement nécessaire

Depuis 1993, le programme d'assurance-emploi a fait l'objet de nombreuses compressions qui ont eu comme conséquences de réduire de façon dramatique l'accès ainsi que le montant des prestations. De plus, le régime actuel n'a jamais été soumis à l'épreuve d'une récession majeure comme celle que nous vivons présentement.

Le Québec et le Canada font face à ce qui sera de toute évidence la récession la plus profonde depuis 1981. Déjà les pertes d'emplois se multiplient et des milliers de travailleurs et de travailleuses sont ou seront bientôt en chômage.

Seulement pour le mois de janvier 2009, le gouvernement canadien a annoncé la perte nette de 129 000 emplois à travers le pays, ce qui est du jamais vu depuis 32 ans au Canada. Toute proportion gardée, ce niveau de perte d'emplois révèle une situation pire que celle des États-Unis. D'ici la fin de l'année, la Banque Toronto-Dominion prédit un taux de chômage de 8,8 % au Canada.

Durant la même période, le Québec a perdu 25 400 emplois et le taux de chômage est passé à 7,9 % alors qu'il passait à 7,7 % pour le Canada. Ces chiffres sont inquiétants. La réalité est encore pire: des milliers de personnes qui ont pourtant travaillé n'arriveront pas à se qualifier pour des prestations d'assurance-emploi même si elles ont cotisé au programme.

### Des mesures urgentes

- Une plus grande admissibilité aux prestations;
- Une augmentation du taux d'indemnisation;
- L'abolition du délai de carence;
- L'assurance d'une sécurité de revenu pour les travailleurs âgés.

## RÉACTION DE LA FTQ AU BUDGET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### « Il s'agit d'un budget intéressant qui devra cependant passer le test du temps »

- Michel Arsenault

COMPTE TENU DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS LAQUELLE LA PLANÈTE TOUT ENTIÈRE EST PLONGÉE, LE BUDGET DE LA MINISTRE JÉRÔME-FORGET PRÉSENTE INCONTESTABLEMENT DES POINTS D'INTÉRÊT.

De façon générale, la hausse des crédits alloués à la santé et aux services sociaux, à l'éducation ainsi qu'à la famille et aux aînés témoigne sans contredit d'un effort louable.

Plus particulièrement, il faut se réjouir des mesures prévues pour l'emploi et la formation de la main-d'œuvre, qui répondent aux recommandations de la Commission des partenaires dont fait partie la FTQ. « Cela fait des années que



Le président de la FTQ, Michel Arsenault, au dépôt du budget à Québec le 19 mars dernier

nous réclamons des mesures pour venir en aide aux travailleurs mis à pied dans les secteurs manufacturier et forestier. Je crois qu'on peut dire qu'on progresse enfin dans la bonne direction », a dit Michel Arsenault.

De la même manière, la FTQ salue l'aide additionnelle apportée aux régions, notamment la bonification

des FIER-Régions, la création d'un fonds d'urgence, la prolongation de l'amortissement accéléré pour le secteur manufacturier et le soutien au secteur forestier. De telles mesures donneront un peu plus d'oxygène aux entreprises pour leur permettre de traverser la crise économique.

« Je suis particulièrement fier de la confiance du gouvernement du Québec à l'endroit du Fonds de solidarité et de l'appel qui lui a été fait afin de contribuer pour plus de 530 millions aux fonds créés pour la reprise économique, l'aide aux entreprises technologiques et le démarrage de nouvelles entreprises conformément à la mission du Fonds qui est de maintenir et créer des emplois, tout en augmentant

l'avoir de ses actionnaires », a ajouté Michel Arsenault.

### Un budget qui pêche par son optimisme

Le présent budget témoigne toutefois d'un optimisme que nous ne sommes pas sûrs de partager. La prévision d'une assez forte reprise économique dès 2010 nous apparaît en effet un pari risqué.

Si l'actuelle crise économique ne se résorbe pas au rythme prévu, le gouvernement sera alors acculé à faire des choix qui nous rappelleront douloureusement la lutte à l'équilibre budgétaire.

Plutôt que de se préparer à des coupes budgétaires inquiétantes, la FTQ est d'avis que le gouvernement aurait pu agir du côté des revenus.

## PARTENARIAT FTQ-BANQUE LAURENTIENNE

### 3 ans d'engagement et 14 000 membres plus tard!

L'entente de partenariat entre la FTQ et la Banque Laurentienne a déjà trois ans. Cette entente, qui s'est concrétisée par la mise sur pied du *Programme Complicité*, est le résultat d'une collaboration étroite entre la FTQ, la Banque Laurentienne, seule banque canadienne dont les employés sont syndiqués au Canada, et le Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB-Québec), qui représente le personnel de la banque depuis quarante ans.

Le *Programme Complicité*, offert en exclusivité aux 550 000 membres de la FTQ et à leur famille, propose des services financiers avantageux, allant des produits bancaires de base, à des services de planification gratuits en passant par une carte de crédit qui offre des avantages

aux membres syndiqués. Unique en son genre, cette carte de crédit permet aux syndiqués en grève ou en lock-out de reporter leurs paiements minimums par mois sans entacher leur dossier de crédit. De plus, le *Programme Complicité* permet de doubler les points accumulés sur la carte de crédit.

#### Sur le terrain...

Composée à l'origine de quatre conseillères, l'équipe regroupe aujourd'hui quinze personnes syndiquées, dont plusieurs proviennent de la structure syndicale du SEPB-FTQ. Le travail se fait sur le terrain, auprès des sections locales et des syndicats FTQ, en collaboration avec les conseils régionaux de la FTQ. Il est important de souligner que le recrutement se fait dans le respect de la présence des caisses

d'économie syndiquées et que le *Programme Complicité* ne vient pas en concurrence avec le réseau Desjardins et avec certains programmes existants dans les syndicats FTQ.

« L'équipe *Complicité*, c'est une famille engagée syndicalement. Nous sommes au cœur des préoccupations des syndicats affiliés de la FTQ, nous participons aux événements de la vie syndicale et contactons les travailleurs et travailleuses victimes de fermeture d'usine pour leur offrir des conseils », raconte Johanne Jobin, conseillère partenariat FTQ et militante syndicale de longue date à la section locale 434 du SEPB.



L'équipe du Programme Complicité

### Pour en savoir plus

Johanne Jobin,  
514 206-1842  
Carole Bouchard,  
418 669-3401  
Danielle Rouleau,  
418 254-7166  
Danielle Casara,  
514 208-2006  
Vous pouvez aussi appeler la ligne dédiée :  
1 877 FTQ-2520  
(1 877 387-2520) ou encore visiter le site Internet au [www.complicite.ca](http://www.complicite.ca)

## PLACE DU PRIVÉ DANS LA SANTÉ / SUITE DE LA PAGE 1

- ▼ Pour stopper la progression constante du privé dans la santé
- ▼ Pour stopper la marchandisation des soins de santé
- ▼ Pour que les services répondent d'abord aux besoins et non à la grosseur du portefeuille
- ▼ Pour que cesse le double discours du gouvernement

### La CSN et la FTQ exigent :

- L'abrogation du règlement sur les traitements médicaux spécialisés;
- Le retrait du pouvoir de réglementation du minis-

tre prévu à l'article 333.1 de la *Loi sur la santé et les services sociaux*;

- Une modification à l'article 15.1 de la *Loi sur l'assurance maladie* visant à garantir que tout élar-

gissement de l'assurance privée duplicative se fera par modification législative plutôt que par simple règlement;

- La tenue d'un débat public en commission parlementaire sur le type de services médicaux et chirurgicaux permis en centres médicaux spécialisés privés;
- À cette fin, la publication d'un document de consultation faisant état de ce

qui se fait actuellement sur le terrain: la nature, la quantité, le coût des services offerts, etc.;

- L'intensification des efforts de réorganisation des services et du travail, et l'évaluation de la création de cliniques spécialisées publiques pour améliorer l'accès dans le réseau public.

Pour plus d'information :  
[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## BIRMANIE

# Comment nos caisses de retraite peuvent contribuer à un retour à la démocratie

DEPUIS MAINTENANT PRÈS DE 30 ANS, LA BIRMANIE EST DIRIGÉE PAR UNE JUNTE MILITAIRE QUI A ÉTÉ CONNUE DU MONDE ENTIER À L'AUTOMNE 2007, LORS DE LA RÉPRESSION SANGLANTE DES MILLIERS DE MOINES ET DE CITOYENS ORDINAIRES DESCENDUS DANS LES RUES POUR PROTESTER CONTRE LA MISÈRE.



Le travail forcé en Birmanie

CS/DOMINIQUE DAVID

La Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle est affiliée la FTQ, fait campagne pour que la démocratie revienne en Birmanie. Des sanctions économiques ont été mises en place par les gouvernements à travers le monde (dont le Canada). Pourtant, la junte militaire se maintient au pouvoir essentiellement grâce à l'appui économique et financier de quelques grandes multinationales, dont les compagnies pétrolières Total (France) et Chevron (États-Unis). La CSI a donc recommandé aux affiliés de « soutenir ses actions, notamment en retirant leurs investissements, en élaborant des résolutions d'actionnaires et en utilisant d'autres moyens pour veiller à ce que les entreprises mettent un terme à leurs relations commerciales avec la Birmanie. » C'est dans ce contexte que deux propositions seront soumises à deux assemblées d'actionnaires au printemps.

Le syndicat international des Teamsters propose aux actionnaires de Chevron d'exiger un rapport définissant les critères que devrait respecter Chevron pour investir dans un pays ou y demeurer, en tenant compte de facteurs comme les droits humains, des sanctions économiques ou le risque de perte de réputation ou d'une campagne de boycottage.

Par ailleurs, il sera proposé aux actionnaires de

Power Corporation, principale actionnaire de la pétrolière Total, que l'entreprise prépare un rapport aux actionnaires expliquant comment sa présence en Birmanie, au Soudan et en Chine est compatible avec son énoncé en matière de responsabilité sociale et son engagement à respecter la Déclaration universelle des droits de la personne.

### Ce que vous pouvez faire en tant que membre ou membre de comité de retraite

Plusieurs de nos caisses de retraite détiennent des actions de Power Corporation ou de Chevron. Nous pouvons agir pour appuyer la campagne syndicale en cours en intervenant auprès

### NOUS POUVONS AGIR POUR APPUYER LA CAMPAGNE SYNDICALE EN COURS EN INTERVENANT AUPRÈS DE NOTRE COMITÉ DE RETRAITE ET DE NOTRE GESTIONNAIRE DE FONDS

de notre comité de retraite et de notre gestionnaire de fonds pour nous assurer que le vote de notre régime de retraite sera un vote POUR ces deux résolutions. Le site de la FTQ ([www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)) contient une section sur la Birmanie qui comporte une liste des gestionnaires qui détiennent des actions de l'une

ou l'autre de ces deux entreprises ainsi que des conseils sur ce que nous pouvons faire pour que notre caisse de retraite vote en fonction d'une plus grande responsabilité sociale de ces deux entreprises et d'un respect des droits humains du peuple birman.

À nous d'agir !

## Un mouvement spontané de solidarité

Originaire du Tchad, Hadji N'Garmorio est militant syndical à l'Union des employés et employées de service (UES-800) depuis de nombreuses années. En plus d'être président de sa section locale, il est membre du Conseil général de l'UES-800 et siège à plusieurs comités : celui de la francisation des milieux de travail de son syndicat et celui des personnes immigrantes de la FTQ.

Depuis 2002, Hadji mène un dur combat contre le cancer du foie. Au printemps 2008, les médecins l'ont informé qu'il n'avait plus d'autre choix que la greffe de foie provenant d'une personne du même groupe sanguin.

Le frère d'Hadji, Abdel-rhamane, qui vit au Tchad, accepte de faire le don. Mais le faire venir au Canada est une démarche aussi compliquée que coûteuse. L'UES-800 n'a pas hésité une seconde à venir en aide à Hadji. « Pour nous, c'est un geste de solidarité humaine. Au fil des ans, Hadji est devenu plus qu'un militant. Il est pour nous tous un ami », mentionne le président du syndicat, Raymond Larcher. L'UES-800 a donc lancé une campagne de financement auprès de ses sections locales et de son personnel; ce qui lui a permis d'amasser 8 600 \$ pour assumer les frais de transport et d'hébergement du frère d'Hadji. Quitter l'Afrique pour venir au Canada, n'est pas simple et le chemin est plein d'embûches. Pour que le frère d'Hadji obtienne finalement son visa, l'UES 800 a dû, entre autres, demander l'intervention d'une députée du Bloc Québécois.

L'UES 800 remercie chaleureusement tous ses membres qui n'ont pas hésité à participer à la campagne de financement afin de permettre la venue du frère d'Hadji.

Bonne chance Hadji!



Raymond Larcher, président de l'UES-800, Abdel-rhamane M'Baung Bouso Hadji, Hadji N'Garmorio, et Alain Brisson, vice-président à l'administration de l'UES-800.

PIERRE LAFAMME

## LIBRE-ÉCHANGE CANADA-COLOMBIE

### Permis de chasse aux syndicalistes?

DANS UNE LETTRE ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE HARPER, LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, MICHEL ARSENAULT, PRESSE TOUS LES MEMBRES DU PARLEMENT CANADIEN DE SE PRONONCER CONTRE LE PROJET D'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LA COLOMBIE ET LE CANADA, QUI DEVRAIT LEUR ÊTRE SOUMIS EN CHAMBRE SOUS PEU.

Étant donné l'ampleur et l'aggravation des violations en matière de droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs colombiens, la FTQ questionne la décision du gouvernement canadien de signer une entente de libre-échange avec ce pays.

« Il est inacceptable que le Canada signe un accord qui ne contient aucune disposition pour des sanctions commerciales, à l'exception d'un système d'amendes fort discutables, dans un pays où pas moins de 39 syndicalistes ont été assassinés seulement en 2008. Certains ont, avec raison, comparé ces amendes à l'équivalent d'un permis de chasse aux syndicalistes », affirme Michel Arsenault.



Une délégation colombienne était de passage dans les bureaux de la FTQ, le 16 février dernier. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une tournée du Canada qui visait à dénoncer le projet d'accord de libre-échange entre la Colombie et le Canada. Sur la photo : deux membres de la délégation colombienne, Yolanda Becerra et Maria Del Carmen Sanchez, en compagnie de Denise Gagnon et de Daniel Mallette, respectivement responsable de la solidarité internationale à la FTQ et au Syndicat des Métallos.

ISABELLE GAREAU



## Salvador Allende rêvait d'une société plus juste, solidaire et fraternelle.

Son héritage doit être préservé et transmis aux nouvelles générations.

La Fondation Salvador Allende vous invite à participer à la création d'un monument à sa mémoire.

Créée par un artiste québécois, cette oeuvre sera inaugurée au parc Jean-Drapeau en 2009, soit le 11 septembre, jour de la mort tragique du président Allende lors du coup d'État au Chili, en 1973.

La Fondation a besoin de votre appui. Pour envoyer votre don ou pour en savoir plus, communiquez avec la Fondation ou visitez le site [allendemontreal.org](http://allendemontreal.org)

Fondation Salvador Allende, 3730, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2X 2J1  
514 509-4432 / [fondation\\_sam@yahoo.ca](mailto:fondation_sam@yahoo.ca)



Salvador Allende  
Président du Chili de 1970 à 1973

## Métier : éducatrice en service de garde

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

**S**uzie Kazamias travaille à l'école Harold-Napper sur la Rive-Sud de Montréal. Après avoir été surveillante d'élèves durant cinq années, elle a embrassé la profession d'éducatrice en service de garde qu'elle exerce depuis bientôt onze ans.

Si vous conciliez vous-même travail et famille, vous êtes bien placé pour savoir que les personnes qui travaillent dans les services de garde des écoles au Québec ont des horaires de travail atypiques.

La journée de travail de Suzie débute à 6 h 45 et se



Suzie Kazamias en compagnie de Jean-François Labonté, 2<sup>e</sup> vice-président de la section locale 578 du SEPB-Québec, coordonnateur et porte-parole pour les services de garde en milieu scolaire de la FTQ.

anime des jeux, des activités et des ateliers de bricolage jusqu'à 16 h 30. La journée se termine à 18 h 30 au gymnase ou à la garderie avec les plus petits, dépendamment des journées.

### Été comme hiver

À l'exception des très grands froids, les enfants... et les éducatrices prennent le grand air chaque jour.

Avec ses collègues, Suzie organise et prépare une planification hebdomadaire d'activités qui auront lieu au service de garde. Rien n'est laissé au hasard. Les activités sont prévues en fonction du programme éducatif et des aspects du développement global des élèves et de leurs intérêts.

### Partie prenante de la réussite scolaire des élèves

Les enfants passent souvent autant d'heures au service de garde qu'en classe. Au fil des jours et des ans, un attachement profond se crée entre eux et le personnel du service de garde. «*Moi ce que j'aime de ce métier, c'est parler avec les enfants. Quand on s'aperçoit qu'on peut faire une différence dans la vie d'un enfant, c'est vraiment très valorisant*», raconte Suzie.

Merci à Jean-François Labonté de la section locale 578 du SEPB pour avoir rendu cette rencontre possible.

termine à 18 h 30. De 6 h 45 à 8 h, elle accueille les élèves et supervise des activités et des jeux d'ordinateurs. Elle revient à l'école de 11 h 45 à 13 h 07 pour assurer le bon déroulement de la période du dîner, accompagne les élèves dehors et supervise des activités à l'intérieur.

Quand la cloche sonne à 14 h 25 pour annoncer la fin des classes, Suzie prend

de nouveau la relève. Les élèves mangent leur collation avant d'aller jouer dehors environ 45 minutes. Suzie profite aussi de ce moment pour leur faire raconter leur journée.

En revenant à l'intérieur, vers 15 h 30, Suzie amène son groupe de première année dans une classe pour superviser une période d'aide au devoir. Ensuite, elle

de serrures que Neus débute sa carrière sur le marché du travail. Au cours des treize années qui vont suivre elle occupera plusieurs emplois et ne verra pas le temps passer. Après une halte au Mexique et une autre à Sherbrooke, au Québec, la famille qui, entre-temps, s'est agrandie, décide de s'installer à Montréal. Neus, pour mieux participer à la vie québécoise, s'engage dans l'action communautaire: comités d'écoles, associations d'immigrants et actions paroissiales.

En 1989, elle est embauchée à l'hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue où elle s'implique dans l'action syndicale en tant que déléguée de la section locale 10008 de l'Alliance de la fonction publique du Canada. C'est à l'occasion d'un colloque organisé par son syndicat que Neus découvre, un peu

abruptement, l'importance de l'engagement actif à la vie syndicale quand on veut changer des choses. Lorsque quelqu'un lui demande si elle songe à s'impliquer au lieu de critiquer, «*je me suis dit, je m'implique ou je la ferme. Si je ne m'implique pas, je n'ai pas le droit de critiquer.*»

En tant que militante désormais, Neus travaille activement au dossier de l'équité salariale pour son syndicat en plus de s'occuper de formation. Et voilà qu'en 2004, lors du congrès de la FTQ, elle est élue vice-présidente suppléante au Comité de la condition féminine de la centrale.

C'est lors de son passage de formation au Collège FTQ-Fonds, il y a 4 ans, que Neus se découvre une nouvelle façon de militer. Avec sa compagne d'études, Ghislaine Jalbert, elle écrit alors, dans le cadre des travaux du Collège, un sketch qu'elle doit présenter

aux participants et participantes. Choissant la voie de l'humour pour présenter un sujet aussi sérieux et aride que la privatisation des services publics, elles arrivent à charmer l'auditoire. La petite troupe des *Mousquetaires* venait de naître. Ce qui n'était au départ qu'un jeu, allait devenir une sorte de vocation sociale que les travailleuses accueillent avec enthousiasme.

Jusqu'à ce jour, les *Mousquetaires* ont donné dix-huit représentations. Le duo se produit à l'invitation des syndicats lors de réunions et colloques. Les thèmes portent sur le trafic humain, la privatisation et

la défense des travailleurs et travailleuses.

Pour Neus Pont, son parcours d'immigrante et de militante se résume en peu de mots: «*Je participe à ce que je bâtis et à ce qui se bâtit autour de moi.*»



Neus Pont

## CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT !

**Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.**

### Neus Pont Pourtant, ce n'était qu'une aventure

**P**oussée par le seul désir de l'aventure de la découverte d'un pays nouveau, Neus Pont, toute jeune mariée qu'elle fut, débarqua à Montréal, le 12 mars 1976, laissant derrière elle sa Barcelone natale. Ne connaissant âme qui vive dans ce nouveau coin du monde, le jeune couple se met à la recherche d'un travail et affronte les derniers soubresauts de l'hiver québécois.

C'est dans une usine de fabrication de clés et

## « Le Collège FTQ-Fonds, un élément déterminant dans notre cheminement syndical »

- La 18<sup>e</sup> cuvée du Collège FTQ-Fonds

C'EST AVEC BEAUCOUP D'ENTHOUSIASME QUE LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES DU COLLÈGE FTQ-FONDS ONT CLÔTURÉ LA 18<sup>e</sup> ÉDITION, QUI S'EST DÉROULÉE DE FAÇON MODULAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2008 AU 23 JANVIER 2009.

Sur une période de cinq mois, à raison d'une semaine par mois, le Collège aura permis aux quelque 18 participants et participantes d'acquérir de nombreuses connaissances. Conférences, ateliers, présentations et réflexions menant à la rédaction et à la présentation d'un projet étaient à l'ordre du jour. Au-delà des connaissances acquises, le Collège offre également l'occasion pour les syndicats affiliés à la FTQ de travailler ensemble et d'échanger sur leurs pratiques syndicales.

« Le Collège a été pour moi une expérience enrichissante sur les plans personnel, professionnel et syndical », affirme Josée Detroz, du Syndicat des employées et employés professionnels-les

et de bureau (SEPB-Québec).

Pour Mario Lamontagne, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) : « Le Collège est un lieu privilégié pour le développement des militantes et militants syndicaux. Malgré la différence organisationnelle des sections locales affiliées à la FTQ, je constate une fois de plus que nous militons pour les mêmes causes. J'ai eu la chance d'assister au 18<sup>e</sup> Collège, j'en sors grandi et fier de faire partie de la FTQ. À mon avis, il est indispensable de passer par cette formation pour faire de meilleurs syndicalistes et affronter les enjeux de l'avenir. »



La cuvée 2009 remercie la FTQ de voir à l'amélioration de la collectivité syndicale et toute l'équipe qui participe à la réalisation et au maintien de cette belle initiative. Sans leur soutien, il serait impossible d'assurer sa pérennité.

### En savoir plus...

Fondé en 2000, le Collège FTQ-Fonds a pour but de former la relève syndicale en lui fournissant les outils nécessaires pour augmenter notre capacité collective d'influencer les transformations sociales, économiques et politiques en cours.

Le programme comporte quatre thématiques principales qui sont abordées lors des sessions en résidence : la mondialisation et l'emploi, le syndicalisme et les relations de travail, les enjeux sociaux, la démocratie et l'éthique. De plus, le Collège offre des ateliers sur la communication, l'informatique et les stratégies syndicales. Le projet d'action est un exercice de réflexion et d'analyse qui permet d'appliquer les apprentissages théoriques et pratiques du Collège à un problème concret et de développer un plan d'action stratégique pour tenter de le régler.

À ce jour, plus de 250 personnes ont participé au Collège FTQ-Fonds. Pour en savoir plus, consultez le portail Internet de la FTQ, sous la rubrique Collège FTQ-Fonds.



## LA VILLE QUE NOUS VOULONS !

COMME LE RESTE DE LA SOCIÉTÉ, LA RÉGION DE MONTRÉAL EST CONFRONTÉE À LA CRISE ÉCONOMIQUE QUI CRÉE UNE SITUATION D'INSÉCURITÉ GÉNÉRALE.

Plus que jamais, une nouvelle forme de solidarité est requise entre les travailleurs et les travailleuses, leurs syndicats et les organisations communautaires. Le 5<sup>e</sup> Sommet citoyen de Montréal offrira à tous les citoyens et citoyennes une occasion unique pour discuter et voir comment travailler ensemble pour faire progresser Montréal. Les élections municipales de novembre 2009 rendent particulièrement nécessaires de tels échanges.

### Que propose le Sommet citoyen ?

Autour du concept *La ville que nous voulons* seront organisés des ateliers de travail avec des travailleurs et des travailleuses de Montréal et d'ailleurs, mais aussi des tables rondes avec des experts pour discuter de logement et de quartier, de transport, de l'eau, de l'air, du bruit, de la pollution et de la santé publique, ainsi que des défis environnementaux, du mouvement ouvrier et de nombreux autres sujets. Ouvert à tous et à toutes, le Sommet offrira une programmation variée favorisant la réflexion, mais aussi le divertissement. Organisé par un regroupement de vingt syndicats et organismes communautaires, dont le Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain, il aura comme point culminant le dévoilement de l'Agenda citoyen. Telle une plateforme électorale citoyenne, l'Agenda reprendra les préoccupations des personnes participantes afin de les soumettre aux candidats et aux candidates lors des élections.

Pour participer à l'Agenda citoyen et pour des informations sur le Sommet rendez-vous sur [www.5sc.ecologieurbaine.net](http://www.5sc.ecologieurbaine.net)

Pour plus de renseignements, contactez Saleema Hutchinson, du Centre d'écologie urbaine de Montréal au 514 282-8378 ou par courriel : [saleema@ecologieurbaine.net](mailto:saleema@ecologieurbaine.net)

## 1,7 million \$ pour l'intégration des personnes handicapées

Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, et la trésorière du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH), Isabelle Senneville, ont dévoilé en conférence de presse, le 29 janvier dernier, une entente de plus de 1,7 million de dollars qui vise l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Ce projet, dont nous avons déjà parlé dans les deux dernières éditions du *Monde ouvrier*, a pour objectif de sensibiliser, informer et soutenir les syndicats locaux dans l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Une tournée dans les 17 conseils régionaux de la FTQ et dans les principaux syndicats affiliés est déjà prévue. La FTQ, en partenariat avec le ROSEPH, mettra en place des projets-pilotes en région dans le but d'intégrer des personnes handicapées dans différents milieux de travail.

En conférence de presse, le secrétaire général de la FTQ, René Roy, a insisté sur la continuité dans laquelle s'inscrit ce projet : « Nous espérons que les employeurs, qui se privent trop souvent d'une main-d'œuvre de grande qualité par simple manque d'information sur les ressources et les aides à l'intégration des personnes handicapées en milieu de travail, vont répondre à l'appel », a-t-il indiqué.

Conclue pour une durée de trois ans, cette entente est possible grâce à une enveloppe budgétaire de 1,25 million de dollars provenant de la mesure Concertation pour l'emploi, volet Support à l'exécution d'Emploi-Québec, d'un montant de 225 600 \$ provenant de la FTQ et de 243 000 \$ du ROSEPH.



Le responsable du dossier à la FTQ, Serge Leblanc, le secrétaire général de la FTQ, René Roy, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, et la trésorière du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH), Isabelle Senneville.

## LES FRAUDEURS N'ÉPARGNENT PAS LES TRAVAILLEURS QUI PERDENT LEUR EMPLOI L'Autorité des marchés financiers met en garde les détenteurs de fonds de retraite

Les mises à pied massives semblent se multiplier depuis quelques semaines, rendant ainsi plus vulnérables les travailleurs qui devront composer avec une baisse importante de leurs revenus. Ces travailleurs et travailleuses sont la cible de fraudeurs qui leur font une offre exceptionnelle : retirer des sommes de leurs REER, compte de retraite immobilisé (CRI) ou fonds de revenu viager (FVR) sans payer d'impôt.

Pour attirer leurs victimes, les fraudeurs se servent des petites annonces dans les quotidiens et les hebdomadaires des régions touchées par des fermetures d'entreprise. Les stratagèmes des fraudeurs varient, mais en bout de ligne, les victimes peuvent ne jamais avoir accès à leur argent et peuvent même avoir à payer un impôt supplémentaire.

### Campagne ciblée de prévention

Depuis janvier, une vigie de l'actualité économique permet à l'Autorité d'identifier les entreprises annonçant des mises à pied massives. L'Autorité communique par la suite avec les syndicats de travailleurs concernés afin de mettre à la disposition de leurs membres ses brochures sur la fraude.

### Quelques conseils pour éviter la fraude

- ▼ Les sommes que vous retirez de vos fonds de retraite sont imposables;
- ▼ Vérifiez auprès de l'Autorité si la personne avec qui vous faites affaires est inscrite à son Registre;
- ▼ Ne confiez jamais votre compte et votre mot de passe à un inconnu.

Visitez le [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca) (section un consommateur/prévention de la fraude) ou commandez gratuitement des brochures sur la fraude (1-877-525-0337).

# La Journée internationale des femmes soulignée aux quatre coins du Québec!

## Les femmes veulent des engagements concrets



Pour souligner la Journée internationale des femmes, le Collectif 8 mars, dont la FTQ est membre, a demandé au gouvernement du Québec des engagements concrets pour que les femmes continuent d'avancer dans le difficile contexte économique actuel.

Lors d'une conférence de presse organisée à Montréal, le Collectif 8 mars a réitéré au premier ministre Charest ses demandes concernant les femmes tout en soulevant ses préoccupations quant à une régression possible de leur situation dans le contexte actuel de la crise économique.

Pour plus de détails concernant les demandes du Collectif 8 mars, consultez le portail de la FTQ, section Femmes: [femmes.ftq.qc.ca](http://femmes.ftq.qc.ca)

## Un « 5 à 7 » à Rouyn-Noranda



Le Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec a tenu un « 5 à 7 » pour célébrer la Journée internationale des femmes, le 12 mars dernier. Diane Moreau, de Destination Nord'Ouest, a donné une conférence sur ses expériences de voyageuse. Une quarantaine de personnes ont assisté à cette activité très appréciée.

## Un 8 mars en douceur au Conseil régional FTQ Laurentides-Lanaudière



Le Conseil a profité de la soirée du 8 mars pour offrir un moment de détente aux militantes. Massages sur chaise et cartomancie étaient au menu. Une conférence sur le bienfait des herbes, par Natacha Imbeault de l'Herbothèque,

et un atelier de sculpture humaine, animé par la coordonnatrice du réseau des délégués sociaux et déléguées sociales, Sylvie Giguère, ont aussi été offerts.

## Une invitée très appréciée dans le Bas-Saint-Laurent



Une cinquantaine de personnes se sont réunies le 5 mars dernier lors de l'activité organisée par le Conseil régional FTQ Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Les Îles.

Lucie Levasseur, présidente du SCFP-Québec et vice-présidente de la FTQ, a profité de l'occasion pour parler de l'importance et des défis que suscite l'implication syndicale des femmes.

## Souper chaleureux à Québec



Le 6 mars, quelque 130 femmes ont participé à un souper offert par le Conseil régional FTQ Québec—Chaudière—Appalaches et servi... par les quelques hommes présents! Une soirée tout en humour avec Mireille Dubois qui a parlé, entre autres, des petits travers des femmes et des hommes. Tous les syndicats étaient représentés à cette soirée couronnée de succès.

## Déjeuner-causerie à Sherbrooke



Le samedi 7 mars, le Conseil régional de l'Estrie a organisé un déjeuner-causerie lors duquel la conférencière, Diane Chagnon, diététiste-nutritionniste de l'Université de Sherbrooke, a parlé d'une saine alimentation sur le pouce et de l'alimentation en période de pré-ménopause et de ménopause.

## Plusieurs activités au Saguenay—Lac-Saint-Jean



Une marche a été organisée par le regroupement des jeunes féministes de la région « Toujours rebelles » et les femmes ont aussi pu assister à des conférences organisées par le Collectif des femmes du 8 mars de la région et par le Conseil régional. Sur la photo, la conférencière, Blandine Soulmana, dédicace son livre « La biche » aux femmes qui ont assisté à sa conférence sur la violence qu'elle a subie tout au cours de sa vie.

## On parle d'hypersexualité à Trois-Rivières



L'hypersexualisation des jeunes femmes était au cœur des discussions animées par deux intervenantes du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Trois-Rivières et par le confrère président Jacques Aubry.

Cette activité a été organisée, le 5 mars, par le comité de conditions de vie et de travail des femmes du Conseil régional FTQ Mauricie et Centre-du-Québec.

## Les femmes du Syndicat des Teamsters fêtent à Montréal



Le 28 février, près de 200 femmes ont participé à une soirée qui a débuté par un souper et qui a été suivi d'une conférence humoristique sur la conciliation travail-famille.

## Le Conseil régional Haute-Yamaska crée le Prix Reconnaissance Paule-Ange Néron



Le 6 mars dernier, le Conseil régional de la Haute-Yamaska a honoré Paule-Ange Néron, militante syndicale de longue date, en créant le Prix Reconnaissance à son nom.

Le prix PAULE-ANGE NÉRON sera remis annuellement à une militante syndicale choisie parmi les candidatures que feront parvenir les syndicats affiliés au Conseil.

## Une tradition au SEPB-Québec



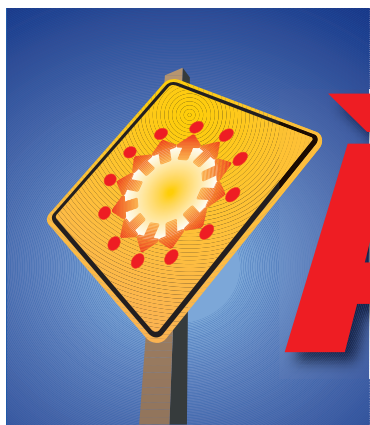
La foire artisanale organisée par le SEPB-Québec pour souligner la Journée internationale des femmes est devenue une tradition.

Agréablement installées dans un vaste local de l'école Monseigneur Richard à Verdun, les artisanes se sont encore une fois surpassées avec des créations à la fois originales et uniques qui ont fait le bonheur de nombreuses personnes.

## Les femmes immigrantes de l'UES-800 soulignent à leur façon la Journée internationale des femmes



C'est dans une atmosphère de fête que les femmes immigrantes ont souligné la Journée internationale des femmes en chantant la désormais célèbre chanson « Du pain et des roses ». Pour elles, cette chanson est d'autant plus significative qu'elles proviennent de pays où la pauvreté est souvent leur lot. Un étudiant péruvien a fait un beau témoignage aux femmes en leur rappelant que dans son pays on dit: « Quand on instruit une femme, c'est toute la famille que l'on instruit ». Que dire de plus!



# À la Source

## Les assignations temporaires : un problème permanent

DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR, EN 1985, DES ARTICLES 179 ET 180 DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (LATMP), NOUS ASSISTONS À UNE HAUSSE CONSTANTE DE L'UTILISATION PAR LES EMPLOYEURS DU PROCESSUS D'ASSIGNATION TEMPORAIRE.

L'arrivée des mutuelles, dites de prévention, n'a fait qu'augmenter ces recours. Il faut se rappeler que c'est le mouvement syndical, et particulièrement la FTQ, qui a réclamé que ces mesures de réadaptation soient incluses dans la Loi. À l'époque, la demande avait pour objectif de donner aux travailleurs et aux travailleuses le droit de reprendre le travail avant la consolidation de sa lésion, par le biais d'une assignation temporaire, sous certaines conditions et dans le cadre d'un programme de réadaptation. Le texte de loi final établit plutôt un droit pour l'employeur d'assigner temporairement un travail à la personne accidentée.

Peu après l'adoption de la Loi, les employeurs ont commencé à utiliser le droit prévu par celle-ci. Trop peu aux yeux de la CSST, qui avait à cette époque accumulé un déficit important et qui voyait le prompt retour au travail comme un moyen de réduire ses coûts. Au milieu des années 1990, la CSST a même entrepris une vaste campagne d'information « sur les avantages pour tous les intervenants d'utiliser ces dispositions de la Loi ». Ce fut le début du discours sur le maintien du lien d'emploi. La CSST référerait à différentes études qui concluaient unanimement aux bienfaits du prompt

retour au travail. Bienfaits pour les personnes accidentées tant aux plans physique, financier que psychologique. Voici quelques exemples tirés d'une présentation faite par la CSST en 1994.

### Avantages pour le travailleur d'un prompt retour au travail chez son employeur

- ▼ Conserver son emploi, donc ses acquis;
- ▼ Retourner dans un milieu familial;
- ▼ Retrouver son autonomie physique, sociale et professionnelle;
- ▼ Éviter les effets néfastes de l'inactivité prolongée.

On retrouve dans cette même présentation des exemples d'avantages pour les employeurs (on utilise ici plutôt le terme « éléments de rentabilité », un langage que les employeurs comprennent bien).

### Éléments de rentabilité du prompt retour au travail

- ▼ Savoir-faire disponible;
- ▼ Maintien de productivité;
- ▼ Stabilité du personnel;
- ▼ Motivation, image positive, etc.;
- ▼ Diminution des coûts : directs (cotisations) et indirects (remplacement, etc.).

### Des programmes farfelus

Les employeurs ont flairé la bonne affaire pour réduire leurs coûts (le rêve de tout bon gestionnaire). Des programmes d'assignation temporaire pour le moins imaginatifs pour ne pas dire farfelus sont alors apparus. Lire le journal à la cafétéria, surveiller une barrière où il ne passe jamais personne, classer des documents qui ne seront jamais consultés, recevoir une formation pour un travail hors de notre champ d'activité, lire des manuels de procédures, etc.

Au type de travail proposé s'ajoutent des procédures pour le moins expéditives : procéder à une assignation temporaire avant même que la personne accidentée ait pu consulter un médecin

et sans connaître le diagnostic, forcer les travailleurs à se diriger vers un établissement de santé bien précis (contraire aux articles 192 et 193 LATMP), modifier le travail proposé après avoir eu l'approbation du médecin traitant et plus encore.

### La riposte s'organise

Les réactions ont été promptes et nombreuses. Une large campagne d'information a été organisée. Des sessions d'informations ont été dispensées aux quatre coins de la province aussi bien par la FTQ, les conseils régionaux que par les syndicats affiliés. Une édition spéciale du *Monde ouvrier* a été publiée une première fois en 1989, avec une réimpression en 1996. Plusieurs syndicats locaux ont aussi publié des tracts pour informer leurs membres. Ces sessions visaient, entre autres, à sensibiliser les membres sur l'importance de bien choisir leur médecin traitant, sur la possibilité de contester l'opinion de celui-ci, ainsi que sur les arguments à soulever lors des discussions avec leur médecin. Dans certaines régions, des représentants syndicaux ont rencontré les médecins pour leur expliquer toute la problématique associée aux assignations temporaires.



Des pressions ont aussi été faites auprès de la CSST pour que ses inspecteurs cessent de faire la promotion des assignations temporaires et se concentrent plutôt sur leurs travaux d'inspection. Les cas d'abus ont été



dénoncés. Plusieurs questions connexes (paiement des heures supplémentaires, horaires de travail, calcul de l'indemnité de revenu de remplacement pour les personnes sur appel ou à forfait, etc.) ont été portées devant les tribunaux administratifs.

### La position de la FTQ

Plusieurs croient que la FTQ est contre les assignations temporaires. Dans les faits, la centrale est en faveur de ce processus de réadaptation. Mais pas n'importe comment. Surtout pas de la manière dont ce processus est utilisé présentement dans l'immense majorité des cas.

La FTQ est d'avis qu'une personne accidentée, retirée du travail sur une longue période, ne redevient pas apte à retourner à son travail miraculeusement. Cette personne devrait bénéficier de mesures de réadaptation, incluant un retour au travail progressif par le biais d'une assignation temporaire, mais qui provient d'abord et avant tout des besoins de cette personne. Mais puisqu'une telle utilisation des assignations temporaires est très rare, on peut dire que la FTQ est contre la presque totalité des assignations temporaires.

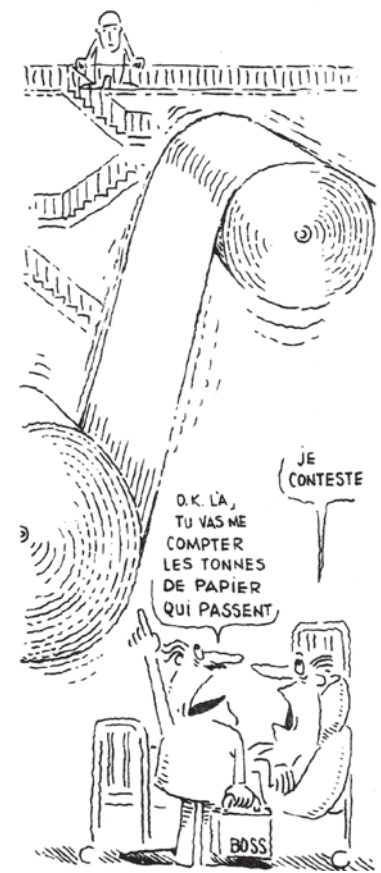
### Mais pourquoi donc ?

Parce qu'une utilisation dénaturée de ce processus de réadaptation a de nombreux effets pervers. D'abord, cela a pour effet de stigmatiser la personne accidentée, c'est elle qui occupe « la belle p'tite job pas forçante », ce qui a pour effet d'augmenter la charge de travail des collègues et ouvre la porte à un humour sarcastique et répétitif, c'est elle qui a un horaire différent de tous (demi-journée, pas de rotation de

quart, commence plus tard et finit plus tôt), souvent sans respecter la convention collective. De plus, l'employeur pourrait être tenté de faire modifier l'horaire des traitements de physiothérapie ou autres pour qu'ils ne coïncident pas avec l'horaire permis par le médecin. Et lorsque la personne manifeste quelque inconfort dans cette position, elle est accusée de ne pas vouloir travailler et de chercher à abuser du système d'indemnisation.

Un autre message est véhiculé par le processus d'assignation temporaire : être un accidenté du travail « c'est de l'ouvrage », les assurances collectives c'est beaucoup plus simple. Le niveau de revenu est souvent inférieur, mais tu ne seras pas harcelé, et en plus c'est souvent toi qui payes, en tout ou en partie, la prime.

Dans notre prochaine édition : le cas de monsieur G. Mal.



## LA COLLINE NE VIENT PAS À NOUS, ALORS ALLONS À LA COLLINE

Cette année encore, la FTQ soulignera le 28 avril par une vigile commémorative à la mémoire des 195 personnes décédées en 2008 ainsi qu'à celle des milliers d'autres blessées ou tuées des suites d'une lésion professionnelle au cours des trente dernières années. C'est en 1979 qu'a été adoptée la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* mais 30 ans plus tard, ses dispositions complètes ne trouvent leur application que pour environ 13 % des personnes en emploi. Cette journée marquera également le 25<sup>e</sup> anniversaire du Jour national de deuil qui est célébré dans plus de cent pays à travers le monde.

Pour cette occasion, un rassemblement aura lieu sur la colline Parlementaire à Québec à 0 h 01 le 28 avril pour se remémorer nos consœurs et confrères disparus ainsi que pour dénoncer le laxisme dont les employeurs et le gouvernement ont fait preuve dans la prévention des lésions professionnelles. Suivra un point de presse par les dirigeants de la FTQ. Le tout devrait se terminer vers 10 h. Vous pourrez vous joindre à cette activité en utilisant les transports qui seront organisés par vos conseils régionaux ou par vos syndicats. Contactez-les pour plus de renseignements. Nous souhaitons vous y voir très nombreux.



## Un impôt supplémentaire totalement inéquitable

POUR UNE CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, DES MILLIERS DE VICTIMES D'ACCIDENTS ET DE MALADIES DU TRAVAIL, AINSI QUE LEUR FAMILLE, SERONT PÉNALISÉES PAR UNE MESURE FISCALE ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Cette mesure fiscale rend indirectement les prestations de la CSST imposables en réduisant le crédit d'impôt personnel de base des personnes ayant reçu une indemnité de remplacement du revenu de la CSST. Cette « mesure de redressement d'impôt » fait en sorte que les victimes d'une lésion professionnelle et leur conjoint ou conjointe peuvent devoir payer un impôt supplémentaire pouvant atteindre 1 836 \$ pour l'année 2008.

### Une lutte à poursuivre!

La FTQ participe encore cette année à la campagne de l'Union des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de Montréal (L'uttam) qui dénonce cette mesure injuste et revendique son abolition depuis qu'elle est entrée en vigueur en 2004. À la veille de la période de production des déclarations de revenus, au moment où les travailleuses et les travailleurs accidentés reçoivent leur « relevé 5 » de la CSST et découvrent qu'ils doivent payer un impôt supplémentaire parce qu'ils ont reçu une indemnité censée être



non imposable, la lutte est relancée.

Nous invitons toutes les personnes victimes de la mesure, leur famille ainsi que l'ensemble des citoyens et des citoyennes à prendre part à l'actuelle campagne pour exiger son abolition.

L'uttam vous invite à envoyer une lettre à Monique Jérôme-Forget pour dénoncer la mesure. Vous trouverez une copie de cette lettre sur le site Internet consacré à la lutte contre la mesure de redressement d'impôt (<http://perso.b2b2c.ca/uttam/>). Vous n'avez qu'à signer la lettre, au nom de votre organisation, et à l'envoyer à la ministre des Finances.

Vous trouverez également sur ce site Internet une lettre adressée aux députés de l'Assemblée nationale que vous pourrez poster ou remettre en main propre à votre député.

## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la manutention...

La manutention manuelle est une activité très répandue dans le monde industriel. Des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses manutentionnent des charges sur une base régulière ou occasionnelle et sont parfois victimes de lésions professionnelles. L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a lancé un site Internet consacré entièrement aux questions de manutention.

Il donne accès à une foule de renseignements pertinents et à des données



récentes sur la manutention et les moyens de prévention des blessures au dos. Le site traite des dangers de la manutention, de la nature des lésions, des fac-

teurs de risque, de l'évaluation des risques, des moyens de prévention, formation, etc. Statistiques, résultats de recherche, études de cas, lois et réglementations ici et

ailleurs dans le monde enrichissent le contenu de ce site consacré à la manutention qui se veut le plus complet dans le monde francophone.

Les intéressés auront ainsi un accès rapide et facile à l'information récente sur ces sujets. Alors, vous vous posez des questions telles que : quelle est la principale nature des lésions au dos? Quelle est la proportion des lésions dues à l'effort? Quelles sont les catégories d'emploi les plus touchées? Quels sont les groupes professionnels les plus touchés? Et les jeunes? Et les femmes? Pour trouver des réponses, rendez-vous à l'adresse : <http://www.irsst.qc.ca/manutention/fr/accueil.html>

## LE PMSD : UN AUTRE OUTIL DE PRÉVENTION

Récemment, la presse écrite a publié quelques articles au sujet du Programme pour une maternité sans danger (PMSD), aussi connu comme étant le programme du retrait préventif. Certains qualifient ce programme de très généreux et de trop coûteux. Revenons sur l'origine et sur le but recherché par ce programme pour remettre les choses en perspective.

Le PMSD trouve son origine dans la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). Cette loi a pour objectif l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et des travailleuses (article 2). Une loi doit être lue dans son ensemble et chacun de ses articles doit être interprété par rapport aux autres. Ce n'est pas un hasard si les questions visant le champ d'application de la loi, ainsi que son objet se retrouvent parmi les tout premiers articles. La LSST est résolument axée sur la prévention et l'élimination des risques. Le PMSD est un outil qui sert, entre autres, à identifier les risques dans le but de les éliminer. Il prévoit la réaffectation (40,5 % des cas en 2006) des travailleuses enceintes ou qui allaitent et qui sont exposées à ces risques et, si cela s'avère impossible, leur retrait du travail. Un employeur préoccupé par la santé et la sécurité de son personnel, une fois un risque identifié, devrait chercher à l'éliminer. En 2007, les retraits préventifs avaient pour causes principales la présence de risques ergonomiques (51,7 %) biologiques (25 %) et chimiques (11,4 %). Si, 30 ans après l'adoption de la Loi et des dispositions du PMSD, les risques identifiés sont encore présents dans les milieux de travail, il est permis de se questionner sur la volonté réelle d'agir en prévention.

La FTQ est convaincue que la présence de comités paritaires de SST, de représentants à la prévention et de programmes de prévention changerait la donne. Le nombre de lésions professionnelles a grandement diminué dans les milieux de travail où ces outils d'élimination des risques sont en place. Malheureusement, ces mécanismes font cruellement défaut pour plus de 85 % des personnes en emploi.



# Notre histoire syndicale

## UNE NOUVELLE LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL À VENIR

# Révolution tranquille en santé-sécurité du travail

On se bouscule aux portillons de l'Assemblée législative à Québec. Nous sommes en novembre, mais ça sent le printemps.... L'hiver duplessiste est désormais derrière. La morosité et le fatalisme se sont effacés, les idées bourgeoises et les espoirs de changement reflorissent.

«Faut que ça change», qu'ils promettaient. Eh bien, le mouvement syndical entend bien y voir!

### «Un événement historique»

Rien de moins aux yeux du rédacteur du *Monde ouvrier* que ce mémoire sur les accidents du travail, véritable «thèse sur la prévention et l'indemnisation» forte de 46 recommandations bien documentées, qui dépassent en amplitude les laconiques déclarations de principes.

En ce mardi, 14 novembre 1961, une forte délégation syndicale accompagne les présidents Roger Provost de la FTQ, et Marcel Pépin de la toute nouvelle

CSN à la Salle des bills privés du Parlement. La direction de la Commission des accidents du travail (CAT), et le ministre du Travail, l'honorable René Hamel, les y attendent.

Surprise! S'en suit «un échange de politesses sans précédent dans l'histoire des relations syndicales-gouvernementales du Québec», de commenter *Le Monde ouvrier*. Même le président de la FTQ «fortement ébranlé dans sa foi par 12 années de pèlerinage à Québec, s'attendrit de voir ses prières partiellement exaucées.»

### «Les patrons camouflent les accidents du travail»

Le subterfuge du «travail léger», véritable «camouflage des accidents», est devenu une pratique courante chez de trop nombreux employeurs «qui usent de tous les moyens de pression à leur disposition pour inciter les accidentés à accepter un travail facile, ou même à faire simplement acte de présence à l'usine, avant leur guérison complète.»



Le ministre René Hamel, avec ses beaux boutons de manchettes en or, un «cadeau» de la FCAI en quête de reconnaissance pour ses syndicats de boutique.



Debout, Roger Provost, président de la FTQ, avec, assis à sa droite, Marcel Pépin, président de la CSN, et debout, à sa gauche, Jean Gérin-Lajoie, du Syndicat des Métallos, lors de la présentation du mémoire.



Le confrère Julien Major, alors directeur des Services sociaux (ancêtre du Comité santé-sécurité) de la FTQ, commente des passages du mémoire. Il est entouré des confrères Gérard Tremblay (Débardeurs), René Dussault (Charpentiers-menuisiers) et Roger Bédard (Métallos).

«Cette pratique a pour but de sauvegarder la caisse de la CAT, ce qui, à la longue, pourrait amener une baisse de la cotisation patronale (...). La pratique du «travail léger» a pour conséquence de fausser les statistiques et de faire croire à une baisse du nombre des accidents industriels.»

On souligne au ministre que la Commission pourrait établir «un système de cotisation basé sur le mérite ou le démerite» et qu'il lui est «loisible de pénaliser un employeur négligent». Il appartiendrait à une équipe de médecins «fiabiles» d'autoriser le retour au travail.

### «Briser le monopole patronal en prévention»

Il faut mettre fin à la pratique qui consiste, pour la CAT, à subventionner des associations patronales de prévention où les travailleurs n'ont pas voix au chapitre.

À cette fin, il est proposé «que la Commission assume la responsabilité de la prévention des accidents». Elle devrait adopter une gestion paritaire: «Que la CAT ait deux vice-présidents, dont l'un serait préposé, avec au moins deux commissaires, à la sécurité industrielle.»

«Les commissaires représenteraient, sur un pied d'égalité, les travailleurs et les employeurs, et resteraient sujets à rappel par leurs organisations respectives.»

On insiste surtout sur «l'importance de la participation syndicale à tout programme de prévention.»

En plus de réclamer la présence des travailleurs à la CAT elle-même, le mémoire réclame la création obligatoire de comités de sécurité ouvriers-patronaux au niveau de l'entreprise.

«Chaque usine employant dix employés et plus devrait en être pourvue. Dans les entreprises où existe un syndicat, c'est lui qui nommerait les représentants des travailleurs au comité mixte de sécurité. L'organisme tiendrait au moins une réunion mensuelle, précédée d'une inspection de l'entreprise. Le comité déléguerait au moins un représentant syndical et un représentant patronal pour accompagner l'inspecteur de la CAT dans ses tournées et à l'occasion des enquêtes menées à la suite d'un accident.»

Et pour montrer le manque d'égards que les pouvoirs publics ont eu jusqu'ici pour la sécurité des travailleurs, le mémoire souligne «que le ministère du Travail compte seulement 68 inspecteurs des établissements industriels et commerciaux, alors qu'on trouve 375 gardes-chasse et gardes-pêche et 150 gardes forestiers pour protéger notre faune et notre flore.»

### Avec ou sans la bénédiction du curé!

Tout en soulignant que 50 % seulement des travailleurs sont protégés par la Loi des accidents du travail, la délégation demande que «tout travailleur manuel ou intellectuel soit régi par la loi» et qu'un nouvel article redéfinisse la notion d'employeur pour y inclure tous les employeurs, «laïcs ou

religieux, privés ou publics». Le caractère «religieux» des établissements d'enseignement et de santé, d'imprimerie et d'édition, etc. faisait de telle façon que les accidents de travail devenaient miraculeusement des «Acts of God»!

### La fameuse 46<sup>e</sup> proposition!

Une belle leçon de tolérance du président Provost à ceux qui faisaient semblant de ne pas comprendre le sens de la recommandation 46 prévoyant «le paiement de l'indemnité à toute personne qui, en fait, a la garde des enfants, que cette personne ait ou non des liens de parenté avec l'accidenté». Et Provost de lancer le pavé: «Soyons francs et appelons les choses par leur nom. Il s'agit ici de la concubine qui, d'après la loi, n'a pas droit à une telle compensation. Mais il faut bien constater que, depuis un certain nombre d'années, la province de Québec n'est plus la chasse gardée des Canadiens français catholiques. Les neutres sont arrivés, nous avons maintenant parmi nous des gens qui ont une autre conception de la vie, et ces gens-là ont quand même le droit de vivre...»

Et de lancer à un ministre Hamel un peu embêté: «Je sais que c'est un problème pour vous, car il y a encore beaucoup d'évêques à consulter dans notre province... Soit dit sans méchanceté!»

### Pour la suite de l'histoire...

Le ministre Hamel a d'emblée reconnu qu'il avait personnellement trouvé le mémoire si bien fait qu'il lui fallait être en mesure d'y apporter immédiatement des réponses claires et précises.

Les présidents Provost et Pépin n'ont pas manqué à quelques reprises de le «picosser» sur la belle paire de boutons de manchettes en or qui lui avait été offerte la veille par Lucien Tremblay, un organisateur de syndicats de boutique venu quémander un décret pour sa Fédération canadienne des associations indépendantes (FCAI). Qu'advient-il de nos demandes à nous?

Philosophiquement, le rédacteur du *Monde ouvrier* conclut avec sagesse: «Mais attendons la fin, c'est-à-dire le projet de loi qui nous est promis pour la prochaine session parlementaire!...»

**Le Vieux Gustave**



## Séminaire sur l'arbitrage de griefs

Ce séminaire se veut un lieu d'échanges, de ressourcement et de formation pour les personnes qui plaident les griefs en arbitrage. Il leur permet d'enrichir leurs pratiques en arbitrage en échangeant sur leurs propres expériences et en prenant connaissance de différents sujets d'actualité reliés à l'arbitrage.

Le séminaire aura lieu les 20 et 21 mai 2009, à l'Hôtel des Gouverneurs – Île Charron.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le portail Internet FTQ, sous la rubrique *Éducation*.

Pour plus de renseignements, contactez Manon Fournier à la FTQ au 514 383-8039.

## À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

### Biennale des femmes de la FTQ

10 NOVEMBRE 2009

### Colloque sur la conciliation travail-famille

11 ET 12 NOVEMBRE 2009

Exceptionnellement cette année, la FTQ a décidé de limiter la durée de la Biennale des femmes à une journée afin de jumeler cet événement au Colloque FTQ sur la conciliation travail-famille, qui se tiendra les 11 et 12 novembre. Les deux événements auront lieu à Montréal, à l'Hôtel Delta Centre-Ville.

La FTQ a retenu cet horaire afin de favoriser la plus grande participation possible des femmes au Colloque sur la conciliation travail-famille. Rappelons que ce sujet avait été identifié comme la priorité numéro un lors de la Biennale précédente et qu'il a fait l'objet d'une résolution lors du dernier congrès de la FTQ.

Les détails pour l'inscription à la Biennale sont déjà disponibles sur le portail Internet de la FTQ, section *Femmes*, rubrique *Biennale*. Ceux concernant le colloque seront mis en ligne sous peu.

Réservez immédiatement ces dates à votre agenda!

## LE PERSONNEL DU CENTRE SHERATON CHOISIT LES TCA

Les quelque 450 travailleurs et travailleuses du deuxième plus grand hôtel de Montréal, le Centre Sheraton, ont choisi de rejoindre les rangs du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA-Québec), affilié à la FTQ.



ISABELLE GAREAU

Après avoir majoritairement décidé de quitter la CSN le 26 janvier dernier, c'est dans une proportion de 86 % que le personnel de l'hôtel a décidé, le 2 février, de devenir membre des TCA-Québec.

Pour la présidente de la nouvelle section locale 2609 des TCA du Centre Sheraton, Nicole Jacques, ce changement est une excellente nouvelle. « *Nous avons gagné cette longue campagne d'affiliation grâce à l'appui indéfectible de la grande équipe en place et au soutien des TCA. La grande expérience des TCA dans le secteur hôtelier, son sens démocratique et le respect qu'il témoigne à ses membres ont convaincu nos gens de rejoindre ses rangs* », affirme Nicole Jacques.

Le directeur québécois des TCA-Québec et vice-président de la FTQ, Jean-Pierre Fortin, est très heureux de l'arrivée de ce nouveau groupe, considéré comme l'un des fers de lance du syndicalisme hôtelier au Québec. « *Nous sommes heureux et fiers d'accueillir ce nouveau groupe qui vient consolider encore davantage notre force dans ce secteur où nous comptons déjà plus de 18 000 membres à travers le Canada.* »

Bienvenue dans la grande famille FTQ!



## RAPPEL

### Participez au Colloque *Une société durable, ça PAR de nous!*

La programmation et tous les détails sur la deuxième édition du Colloque sur les politiques d'approvisionnement responsable (PAR) sont maintenant disponibles en ligne! La Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) vous invitent chaleureusement à participer à cet événement qui se tiendra au Pavillon J.-A. de Sève de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), les 23 et 24 avril prochain.

Durant ces deux journées, des conférenciers de l'Asie, d'Europe, du Canada et du Québec se prononceront sur des thématiques liées au respect des droits humains à travers l'adoption de politiques d'approvisionnement responsable. Des ateliers permettront d'échanger sur les expériences vécues dans les secteurs clés de la société. À ne pas manquer, le débat *Responsabilité sociale des organisations: législation ou démarche volontaire?* Le débat suscitera la réflexion sur les avancées de la responsabili-

sation sociale des organisations, sur son avenir et sur la nécessité ou l'efficacité d'une législation. Synonyme d'action, ce colloque offrira des alternatives et des outils concrets qui vous aideront à poser, dans votre milieu, des gestes significatifs pour un développement durable, plus juste et en solidarité avec les travailleurs et travailleuses d'ici et d'ailleurs.

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire en ligne, visitez le site du Colloque PAR à l'adresse: [www.ciso.qc.ca/colloquePAR](http://www.ciso.qc.ca/colloquePAR)

## LES MOTS QU'IL FAUT

### Encourir

Le verbe **encourir**, qui signifie « s'exposer à », ne s'emploie qu'en parlant de quelque chose de désagréable, de déplaisant, de fâcheux, de blessant en soi pour son amour-propre, sa dignité, son honneur ou qui porte atteinte à sa sécurité, à sa liberté, et qu'on a mérité ou qu'on a attiré sur soi de façon plus ou moins délibérée.

On commet des anglicismes quand on s'en sert au lieu d'**engager** en parlant de dépenses qu'on commence à faire, de **faire** en parlant de dépenses déjà faites et d'**éprouver**, ou **subir**, ou **risquer** en parlant de difficultés ou de pertes pécuniaires.

## LE RRFs-FTQ : PLUS DE 500 PARTICIPANTS

Quelques mois après sa mise sur pied en juin 2008, le régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) a déjà plus de 500 participants et participantes!

Le RRFs-FTQ est un régime à prestations déterminées (promesse de rente) que la FTQ a mis sur pied au bénéfice des sections locales qui n'arrivaient pas à convaincre les employeurs de mettre sur pied un régime à prestations déterminées.

Parmi les syndicats locaux qui se sont joints au RRFs-FTQ, nous retrouvons le personnel des entreprises suivantes: Tafisa (SCEP), Domtar (SCEP), Mécachrome (Métallos), Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usines, section locale 299 – SCEP (SEP-574), Syndicat des Métallos, section locale 7625 (Métallos), Fonderie Laperle (Métallos), Ville de Lavaltrie (SCFP), Terminal et Câble TC inc. (Métallos). Plusieurs autres syndicats ont démontré de l'intérêt pour le RRFs-FTQ et leurs membres devraient rejoindre ce nouveau régime de retraite bientôt.

Pour en savoir plus, contactez Réjean Bellemare par courriel à l'adresse: [rbellemare@ftq.qc.ca](mailto:rbellemare@ftq.qc.ca)

## RAPPEL

### JOURNÉES DE RÉFLEXION SUR L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'EMPLOI

La FTQ est fière de vous inviter à deux journées de réflexion sur l'environnement, le développement durable et l'emploi qui auront lieu les 19 et 20 mai à Montréal.

Cet événement est une occasion unique pour le mouvement syndical d'explorer et de comprendre les nouvelles mesures nationales et internationales pour combattre le réchauffement climatique ainsi que leurs impacts sur l'économie et l'emploi. Des invités de marque seront présents pour partager leurs connaissances sur ces sujets avec nous. De plus, un atelier est prévu pour nous aider à développer une approche de développement durable dans nos milieux de travail, nos collectivités et nos syndicats.

Pour en savoir plus et pour vous inscrire, consultez le portail Internet de la FTQ: [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

## LISTE DES CONFLITS FTQ AU 23 MARS 2009

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Corporation Urgence Santé	Montréal et Laval	50	SCFP-3642	2008-04-15

# LA FTQ SALUE LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Le 12 mars dernier, la FTQ accueillait favorablement le dépôt du projet de loi modifiant la Loi sur l'équité salariale. Les modifications proposées par le ministre du Travail, David Whissell, rejoignent les demandes formulées par la FTQ lors de la commission parlementaire de février 2008 afin que la Loi soit non seulement maintenue, mais bonifiée.

Contrairement au gouvernement fédéral qui a fait reculer l'équité salariale dans la fonction publique en en faisant un simple élément de négociation, le Québec maintient la Loi et demande aux entreprises contrevenantes de réaliser l'équité salariale d'ici le 30 décembre 2010. Il veut également assujettir davantage d'entreprises québécoises à la Loi, soit plus de 10 500 PME.

La centrale se réjouit aussi de la mise sur pied d'un comité consultatif paritaire à la Commission de l'équité salariale (CES) et des modifications pour mieux assurer le maintien de l'équité salariale. La FTQ salue l'engagement du ministre de maintenir la CES avec ses fonctions décisionnelles et administratives et d'augmenter son budget afin qu'elle puisse mieux faire son travail et poursuivre sa mission.

Au moment d'aller sous presse, nous apprenions que la FTQ présentera son mémoire en commission parlementaire le jeudi 26 mars 2009.

C'est un dossier à suivre!



La conseillère au Service de la condition féminine de la FTQ, Carole Gingras, le secrétaire général de la FTQ, René Roy, et la vice-présidente de la FTQ,

Louise Mercier, lors de la commission parlementaire sur l'équité salariale de février 2008.

Convention du service poste-publications n° 40063488

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

## PERTES À LA CAISSE DE DÉPÔT

### « Il faut questionner la stratégie de rendement à tout prix de la Caisse »

- Michel Arsenault

LA FTQ A RÉAGI EN FAISANT DES SUGGESTIONS POUR L'AVENIR FACE AUX RÉSULTATS FINANCIERS PRÉVISIBLES, MAIS DÉCEVANTS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2008.

« À la FTQ, nous avons toujours préconisé une stratégie d'investissement au Québec lorsque cela peut se faire. Il faut mettre un terme à l'obsession du rendement à tout prix. Il est paradoxal que le tournant vers le rendement à tout prix semble avoir généré des pertes sans précédent. Visiblement cela ne fonctionne pas », a déclaré Michel Arsenault, par voie de communiqué.

#### Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain

« Maintenant que nous connaissons les résultats

financiers, il faut regarder en avant et redresser la barre afin de rassurer les contribuables québécois. Par ailleurs, la FTQ met en garde le gouvernement du Québec contre toute tentative de scinder la Caisse et de confier le bas de laine des Québécois à des groupes privés et à des aventuriers. On a vu ce que cela a donné aux États-Unis », a poursuivi le président de la FTQ.

#### Le RREGOP n'est pas en péril

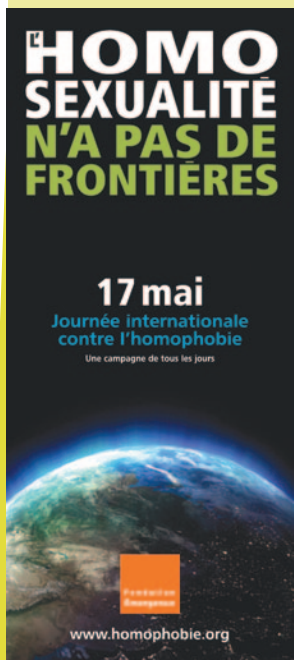
Par ailleurs, dans un communiqué conjoint, les représentantes et représentants des organisations syndicales qui siègent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) tiennent à souligner que le régime n'est pas en péril suite au dévoilement des

rendements de la Caisse de dépôt qui gère le RREGOP. D'une part, une bonne partie du rendement négatif du RREGOP est attribuable à des provisions pour pertes éventuelles liées à une évaluation des actifs qui suppose qu'on les vende immédiatement, quelle que soit leur valeur intrinsèque; ce ne sont pas des pertes matérialisées.

D'autre part, le portefeuille de référence du RREGOP a obtenu un rendement moyen suffisant, sur 20 ans, pour remplir ses obligations, et ce, même en incluant le mauvais rendement de 2008. Ce résultat découle des décisions prises à l'égard de la politique de placement et il confirme l'importance de privilégier une politique de placement à long terme. Le comité de retraite entend maintenir cette orientation.

## JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE

### La FTQ invite les syndicats à s'afficher!



Cette année encore, le comité des droits des gais et lesbiennes de la FTQ soulignera la Journée internationale contre l'homophobie. Depuis sa première édition en 2003, cet événement prend de l'ampleur à chaque année. Ainsi, le 17 mai est devenu le moment privilégié pour rappeler que l'homophobie est toujours présente, tant dans nos milieux de travail que dans notre société.

Comme par le passé, le comité a décidé de s'associer à l'organisme Fondation Émergence pour promouvoir cette journée. Ainsi, tous les affiliés de la FTQ recevront une affiche et de la documentation contenant des renseignements utiles en lien avec des questions qui touchent les gais et lesbiennes. Le thème de la campagne de cette année est *L'homosexualité n'a pas de frontière*. Le comité des droits des gais et lesbiennes de la FTQ compte sur votre appui afin de rendre visible et accessible la documentation qui vous sera acheminée.

Merci!

## Manifestation des travailleurs et travailleuses d'Air Canada

Plusieurs centaines de membres de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) ont manifesté à l'aéroport Montréal-Trudeau, le 18 mars dernier, pour dénoncer la volonté de la société de portefeuille ACE Aviation de se dissoudre pour ainsi s'approprier et distribuer aux actionnaires des dizaines de millions de dollars qui appartiennent aux travailleurs.



La société de portefeuille ACE Aviation a été créée après qu'Air Canada se soit libérée de la Loi sur les arrangements avec les créanciers avec, entre autres, une dette de 800 millions

de dollars dans les fonds de retraite des employés. « Cet argent appartient aux travailleurs et aux travailleuses et non aux actionnaires. L'AIMTA va étudier toutes les mesures légales pour empêcher ACE de dilapider ses fonds sans remplir ses devoirs face au fonds de retraite des employés d'Air Canada », a affirmé Gilles Brosseau, coordonnateur québécois de l'AIMTA.

## BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MARS 2009

- ▼ **SCFP** : Municipalité régionale de comté Minganie (Havre-Saint-Pierre), Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- ▼ **TUAC** : 2954-8682 Québec inc. (Maison de Jade) (Québec), Roland Thibault inc. (Sainte-Cécile-de-Milton), Montréal Auto Prix inc. (Saint-Léonard et Ville Mont-Royal);
- ▼ **TEAMSTERS** : Carrières Trois-Rivières (Trois-Rivières), Alimentation Coop Port-Cartier (Port-Cartier), Marché Raynald Giguère inc. (Trois-Rivières), Résidence Le Monastère (Gatineau), Future Beach (Saint-Jean-sur-Richelieu), Tawich Development Corporation Camp La Sarcelle;
- ▼ **SQEEs** : Résidence St-Philippe (Québec), Résidence St-François 2004 inc. (Québec), Centre de la petite enfance Au pays de Cornemuse (Gatineau), 9084-6239 Québec inc. (Outremont);
- ▼ **MÉTALLOS** : Les Immeubles Plaza Z-Corp. inc. (Baie-D'Urfé), Mométal Structures inc. (Varenes);
- ▼ **TCA** : Centre Sheraton Montréal, Team Industrial Services (Pointe-Claire);
- ▼ **AIMTA** : Groupe Gestion-Air (Dorval);
- ▼ **SEPB** : Chambre immobilière du Grand Montréal (Verdun);
- ▼ **APFC** : Services Vinci Park (Québec);
- ▼ **SPQ** : Ville de Candiac, tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne.

### COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom		Prénom	
Syndicat ou organisme		Section locale	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	
Employeur			
Téléphone Travail ( )	Poste	Résidence ( )	
Courriel		Nombre d'exemplaires	